

**DATE : 13 mai 2025**

La réunion ordinaire du conseil municipal de Clarendon s'est tenue le soir susmentionné, dans la salle du conseil située au C427 route 148 à Clarendon. Étaient présents le maire Edward Walsh, Cr. Dagg, Cr. Elliott, Cr. Smith, Cr. Hanna et Cr. Younge. La secrétaire-trésorière Patricia Hobbs a également assisté à la réunion. Cr. Holmes a justifié son absence.

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**Déclaration de conflit d'intérêts :**

*Il y a conflit d'intérêts lorsque des élus se trouvent dans une situation où de devoir choisir entre leurs intérêts personnels ou ceux de leur entourage, et l'intérêt public. Les articles de la Loi sur les élections et les référendums municipaux relatifs aux conflits d'intérêts visent à garantir que les décisions prises élections municipales et référendums vise à garantir que le processus décisionnel processus décisionnel au sein d'un conseil municipal ne soit pas entaché de considérations personnelles*

Le maire Ed Walsh a ouvert la séance à 19 h.

**Participation du public :**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**062-05-2025** Proposé par le conseiller Hanna  
Appuyée par : Conseiller Younge  
Et il est décidé à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 13 mai 2025.

**3. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 22 avril 2025**

**063-05-2025** Proposé par : Cr. Elliott  
Appuyé par : Cr. Smith  
Et décide d'adopter le procès-verbal de la réunion du 22 avril 2025  
**Adopté**

**4. RAPPORT DU MAIRE**

Le maire Edward Walsh a présenté un rapport sur les dernières réunions du MRC. L'appel d'offres pour le recyclage de toutes les municipalités a été publié le 8 mai et sera disponible pendant 30 jours.

**5. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

**5.1 Innergex**

**1. RÉOLUTION – AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION D'OPTION AVEC INNERGEX ÉNERGIE RENOUVELABLE INC.**

ATTENDU QUE Innergex Renewable Energy Inc. est un producteur privé d'électricité dont la mission principale est de concevoir, construire, financer et exploiter des installations de production et de stockage d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, y compris l'énergie solaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Clarendon souhaite apporter une contribution positive en soutenant le développement et l'utilisation des énergies renouvelables ;

ATTENDU QUE la municipalité de Clarendon est propriétaire du lot numéro 5 639 406, qui est actuellement disponible et adapté aux activités proposées par Innergex ;

**064-05-2025** *Sur proposition de \_\_Cr. Younge*

---

**Appuyée par : Cr. Dagg**

IL EST RÉSOLU

---

1. D'ACCORDER à Innergex une option de location du lot numéro 5 639 406 en vue d'une utilisation future potentielle pour le développement, la construction et l'exploitation d'une ferme solaire ou d'un système de stockage d'énergie par batterie, selon des modalités négociées ;
2. D'AUTORISER le directeur général ou, en son absence, le directeur général adjoint, à signer au nom de la municipalité ledit accord avec Innergex Renewable Energy Inc., ainsi que tout autre document pertinent ; reconnaissant qu'il s'agit d'un accord non contraignant (clause n°).

Un vote a été pris. Quatre (4) voix pour, une (1) voix contre.

La motion est adoptée

### **5.2 Demande de fermeture de route**

**Une demande a été reçue pour la fermeture de la route Radford le 20 juin de midi à 18 h, pour une réunion pré-remise des diplômes.**

**065-05-2025 Proposée par : Cr. Hanna**

**Appuyée par : Smith**

**Autoriser la fermeture de cette route avec une signalisation appropriée.**

**Adoptée**

### **5.3 Lettre d'un résident**

**Une lettre a été reçue concernant des réparations à froid sur différentes routes. Le matériau de réparation à froid a été reçu et sera appliqué sur les routes dès que possible.**

### **5.4 Lettre d'un résident concernant le balayage**

**Reporté et discuté**

### **5.5 Calendrier des événements estivaux à Sand Bay**

**Reporté et discuté**

## **6. RAPPORT FINANCIER ET/OU COMPTES À PAYER**

**\$Les comptes à payer d'un montant de 297 946,91 \$ ont été présentés.**

### **AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LISTE DES FACTURES**

Certificat de disponibilité des crédits

Je soussignée, Patricia Hobbs, directrice générale de la municipalité de Clarendon, certifie qu'il existe des crédits suffisants pour couvrir les dépenses mentionnées ci-dessus

En foi de quoi, le présent certificat est délivré à Clarendon, ce jour du 13 mai 2025.

Patricia Hobbs

**Patricia Hobbs – Secrétaire-trésorière**

**066-05-2025 Proposé par Cr Smith**

**Appuyé par : Cr. Younge**

Et il est décidé de payer les factures d'un montant de \$ 297,946.91

## **7 RÉUNIONS ET RAPPORTS DES COMITÉS**

### **7.1 COMITÉ DU PERSONNEL**

### **7.2 COMITÉ LUP**

### **7.3 COMITÉ DES TRANSPORTS**

#### **7.3.1 Devis pour le revêtement**

**Un devis d'un montant de 862,31 \$ a été reçu pour la réparation du revêtement du parking municipal.**

**067-05-2025 Proposé par : Cr. Smith**

**Appuyé par : Cr. Hanna**

**Et accepté à l'unanimité d'accepter le devis de Jason Hynes Paving.**

**Adopté**

#### **7.3.2 Tonte de la pelouse – Deux invitations seront envoyées**

### 7.3.3 Devis pour les ponceaux

Deux devis ont été reçus pour dix (10) ponceaux nécessaires dans divers secteurs de la municipalité.

W.A. Hodgins 39 786,00 \$ plus taxes

3403092 Canada Inc 35 203,23

068-05-2025

Proposé par : Cr. Smith

Appuyée par : Cr. Dagg

Et accepté à l'unanimité d'accepter l'offre la moins disante de 3403092 Canada

Inc.

Adopté

### 7.4 COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

### 7.5 COMITÉ DES FINANCES

]

### 7.6 COMITÉ INCENDIE

#### 7.6.1 Accord Thorne

069-05-2025

Proposé par : Cr. Smith

Appuyée par : Cr. Dagg

Et accepté à l'unanimité le projet d'offre de services pour la municipalité de Thorne, tel que recommandé par la commission des incendies. L'accord sera envoyé à la municipalité de Thorne pour approbation.

Adopté

#### 7.6.2 Entente entre Shawville et Clarendon en matière d'incendie

L'accord entre la municipalité de Shawville et la municipalité de Clarendon doit être renouvelé. Les membres de la Commission des incendies ont présenté l'accord.

070-05-2025

Proposé par : Cr. Smith

Appuyé par : Cr. Younge

Et il est unanimement convenu d'ajouter le libellé suivant à l'accord.

#### Modalités de l'accord

Les conditions suivantes régiront les relations entre la municipalité de Shawville et la municipalité de Clarendon dans le cadre du service d'incendie de Shawville/Clarendon. Ces règles régiront les relations entre les deux municipalités, la gestion du service d'incendie et les rôles et responsabilités de toutes les parties.

- Aucune des deux municipalités n'a le droit de s'exprimer de manière unilatérale ou indépendante sur les questions concernant le SCFD
- - Aucune des deux municipalités ne peut conclure d'accord financier ou promettre des services sans le consentement conjoint des deux parties.
- Aucune des deux municipalités ne peut partager des informations avec des sources externes sans l'accord des deux parties
- Aucune des deux municipalités ne peut agir de manière malveillante lors de communications avec ou au sujet des membres du SCFD
- Aucune des deux municipalités ne peut partager des documents ou toute correspondance écrite avec des parties externes sans l'autorisation des deux municipalités.
- Aucune des deux municipalités ne peut engager de conversations ou conclure d'accords concernant les infrastructures, les équipements ou la main-d'œuvre sans l'accord préalable des deux parties.

3

**Le document modifié sera transmis à la commission des pompiers pour recommandation.**

**Adopté**

#### 7.6.3 Règles internes de la Commission des incendies

Un document intitulé « Règles internes de la commission des incendies » a été présenté par les membres de la commission des incendies

071-05-2025

Proposé par : Cr. Smith

Appuyé par : Cr. Hanna

**Et accepté à l'unanimité**  
**Adopté**

#### **7.7 COMITÉ DES DÉCHETS**

##### **7.7.1 Demande de McGrimmon Cartage**

Une demande a été reçue de McGrimmon Cartage pour une aide financière afin d'embaucher un autre employé pour la station de transfert.

**072-05-2025** Proposé par : Cr. Smith

Appuyée par : Cr. Younge

Et il a été décidé à l'unanimité d'augmenter les frais administratifs mensuels à 5 000 \$ par mois afin de contribuer à ces coûts.

**Adopté**

#### **7.8 COMITÉ DE L'ASSOCIATION DES MAISONS DE VACANCES**

#### **7.9 - COMITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

### **8. Divers et discussion**

8.1 – Discussion avec MAMH – Reporté et discuté

#### **8.2 Résolution relative à la vente pour non-paiement de l'impôt foncier**

Le secrétaire-trésorier a soumis au Conseil, pour examen et considération, un relevé des impôts fonciers dus à la municipalité au 11 septembre 2025, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la province de Québec ;

**073-05-2025** Proposé par le conseiller Elliott

Appuyée par : Conseiller Younge

QUE

Que ledit relevé soit approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général, prenne les mesures nécessaires pour que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac vende toutes les propriétés municipales pour lesquelles les impôts fonciers n'ont pas été payés depuis 2023 et avant.

Adopté.

### **9. AJOURNEMENT**

**074-05-2025** Motion présentée par le conseiller Younge , visant à lever la séance du 13 mai 2025 à 21 h 10.

---

Maire Edward Walsh

---

Secrétaire-trésorière – Patricia Hobbs



